

N° 09  
.....

Séance du 02 mars 2021

**OBJET :**  
**DÉLÉGATION**  
**DE MAITRISE**  
**D'OUVRAGE**  
**AVEC LA**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**SAIL-SOUS-**  
**COUZAN**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 23 février 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 2 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Christiane BAYET à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Martine GRIVILLERS, Géraldine DERGELET à Christophe BAZILE, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Michel JASLEIRE à Quentin PÂQUET, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Paul FORESTIER, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Rambert PALIARD à Quentin

PÂQUET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Marie-Gabrielle  
PFISTER à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François  
MATHEVET

**Absents excusés** : Jean-Pierre BRAT, Frédéric MILLET, Mickaël  
MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : Christophe POCHON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2422-5 et suivants,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et ses compétences en matière d'assainissement et d'eau potable

Considérant les travaux d'eau et d'assainissement que Loire Forez agglomération doit engager sur la commune de Sail-sous-Couzan,

Considérant que la commune souhaite profiter de ces travaux pour faire reprendre les grilles d'eaux pluviales,

A l'occasion des travaux d'eau et d'assainissement route de Saint-Georges (route départementale 6, située en agglomération) sur la commune de Sail-sous-Couzan que va réaliser Loire Forez agglomération, la commune souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de travaux de reprise des grilles d'eaux pluviales à Loire Forez gère agglomération.

La convention en annexe précise les modalités de mise en œuvre de la délégation qui s'effectuera à titre gratuit.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- autoriser le Président à la signer.

Après avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- autorise le Président à la signer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 02 mars 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

Signé électroniquement le 05/03/2021

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*



Signé électroniquement le 08/03/2021

